

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Premier Ministère



Discours de Politique Générale du Gouvernement

Septembre 2019

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَصَلَّى اللَّهُ عَلَى نَبِيِّهِ الْكَرِيمِ

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser aujourd'hui à votre auguste Assemblée, pour vous présenter, conformément à l'article 42 (nouveau) de la Constitution, les grandes lignes du programme du Gouvernement.

Cette obligation constitutionnelle coïncide, et c'est encore un honneur et une source de joie pour moi, avec le début d'un nouveau mandat présidentiel qui consacre l'alternance démocratique au sommet de l'Etat dans notre pays, à la faveur d'une élection présidentielle organisée dans un calme et une sérénité qui constituent une source de fierté légitime pour tous les mauritaniens.

Je prends l'engagement, à cette occasion, devant votre auguste assemblée -vous qui êtes chargés par le peuple mauritanien, entre autres grandes missions, de surveiller et de contrôler l'action Gouvernementale- que notre Gouvernement tiendra sa parole, respectera ses engagements et travaillera avec la transparence, la probité, la responsabilité et le sérieux

nécessaires à l'accomplissement de la mission dont il a la charge. Je m'engage aussi et j'engage le Gouvernement, à exécuter cette mission dans la déférence et la loyauté, avec éthique et sincérité, acceptant et répondant à toute critique constructive, puisque notre objectif ultime est de servir et défendre les intérêts de la Mauritanie et de son grand peuple. Nous ne ménagerons aucun effort, à ce titre, pour être à la hauteur, par la volonté d'Allah, des ambitions et des aspirations de nos concitoyens. Nous sommes donc pleinement conscients des attentes légitimes qui sont les leurs, et de la confiance qu'ils ont accordée au Président de la République, Son Excellence Mohamed Cheikh El-Ghazouani et l'espoir qu'il suscite chez eux.

Les grandes lignes de ce projet ont été clairement annoncées par le Président de la République lui-même dans son programme, puis réaffirmées dans son discours d'investiture. Il s'agit – *je cite* – d'un projet de société qui « *assoie et consolide les bases d'un Etat moderne, occupant pleinement sa place dans le concert des nations, tout en gardant à notre société ses spécificités culturelles enracinées dans les nobles valeurs de l'Islam, qui fondent le socle de notre unité et de notre cohésion sociale (...) un Etat où la justice, l'égalité, la fraternité, la citoyenneté ne sont pas de simples concepts mais des valeurs fondatrices. Un pays où l'éducation, la santé, l'accès aux services de base, l'innovation, et l'investissement dans le savoir changent les destins individuels et collectifs* » ; *fin de citation.*

Il va sans dire que le programme de ce Gouvernement reflétera les priorités tel que définies dans les engagements du Président de la République, et s'articulera ainsi autour des grands axes stratégiques suivants:

1. Un Etat fort moderne et au service du citoyen;
2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence;
3. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même;
4. Un capital humain valorisé au service du développement.

La mise en œuvre de ce programme se fera selon une approche fondée sur :

- Une vue d'ensemble cohérente et complémentaire
- Une vision à la fois ambitieuse et réaliste,
- L'orientation du travail l'atteinte d'objectifs précis,
- La responsabilisation et le contrôle minutieux,
- La mobilisation des ressources,
- Une coopération et un partenariat gagnant – gagnant

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Président de la république a affirmé à maintes reprises que notre pays a besoin de toutes ses forces vives. A cet effet, le

Gouvernement va œuvrer à l'instauration d'un climat politique apaisé, à travers le dialogue et la concertation permanente avec les partis politiques et la société civile sur les questions d'intérêt national.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra à la disposition des institutions constitutionnelles l'ensemble des moyens nécessaires pour qu'elles puissent jouer pleinement et dans de bonnes conditions le rôle qui leur est dévolu par la Constitution. Dans ce cadre, elles disposeront de locaux fonctionnels, de personnels et d'équipements adaptés, et les dispositions organisationnelles qui les rendront plus efficaces seront prises. Dans cette optique, nous allons réorganiser la Cour des Comptes et renforcer la professionnalisation de ses magistrats, afin qu'elle puisse accompagner le Parlement dans son rôle de contrôle de l'action Gouvernementale et de moralisation de la vie publique.

Et puisqu'une justice indépendante et forte est la base de l'Etat de droit, le Gouvernement veillera à rendre cette indépendance effective et à renforcer les compétences techniques des magistrats et des auxiliaires de justice, à travers la mise en œuvre d'un plan de formation et de perfectionnement permettant à ces personnels d'acquérir et d'améliorer leurs compétences et leurs performances, tout en mettant l'accent sur la spécialisation des magistrats. Le secteur de la justice sera également doté d'outils modernes de gestion qui vont raccourcir les délais, simplifier les procédures et rapprocher les services judiciaires des citoyens. A

cette fin, l'organisation judiciaire sera révisée et l'assistance judiciaire adaptée et opérationnalisée.

Un nouveau dispositif relatif à l'Administration pénitentiaire sera mis en place. Dans ce cadre, un corps de fonctionnaires dédiés à la surveillance de ces établissements sera créé, son personnel recruté et formé. Par ailleurs, les décrets relatifs à la création d'un établissement national de réhabilitation et de rééducation, doté d'antennes régionales, seront élaborés et publiés.

En outre, l'Inspection générale de l'administration judiciaire et pénitentiaire sera réorganisée et renforcée afin, notamment, d'accomplir ses missions avec professionnalisme.

Dans le domaine des affaires islamiques, le Gouvernement mettra l'accent sur la promotion des sciences coraniques (Hifdh, Tejwid et diffusion) et la vulgarisation des valeurs de tolérance de notre sainte religion pour renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale ; tout en renforçant notre approche axée sur le dialogue et la déconstruction du discours extrémiste pour lutter contre la radicalisation.

Dans ce cadre, une importance particulière sera accordée au rayonnement culturel de notre pays à travers le renforcement de la radio du coran et de la chaîne El-Mahadhara, l'extension de notre réseau de centres culturels dans la sous-région et la modernisation de la gestion des Mahadras.

Parallèlement à cela, le Gouvernement travaillera sur l'amélioration de la pratique religieuse. Il construira et réhabilitera les mosquées, recherchera une solution pérenne aux problèmes récurrents liés à l'accueil et à la résidence de nos pèlerins dans les lieux saints, sans oublier de redynamiser l'Institution Nationale des Awghaf pour renforcer ses capacités de mise en œuvre de programmes sociaux et d'encadrement des actions des organisations caritatives à caractère islamique.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

En matière de défense et de sécurité, le Gouvernement s'attèlera à traduire dans les faits la priorité accordée par le Président de la République à la préservation de l'intégrité territoriale, à la protection de nos citoyens, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

Pour ce faire, nous allons renforcer les acquis de ces dernières années en matière de modernisation et de professionnalisation de toutes nos forces armées et de sécurité, dont les sacrifices au service du pays en font une grande fierté pour tous les mauritaniens. Nous mettrons à leur disposition les moyens humains et matériels nécessaires à l'amélioration de leur performance et à la consolidation de leur niveau d'opérationnalité, afin qu'elles puissent remplir pleinement leurs

missions traditionnelles et contribuer efficacement à la mise en œuvre des politiques de développement.

Les efforts du Gouvernement en matière de sécurité porteront aussi sur la protection des citoyens et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national, en mettant à la disposition des différentes forces de sécurité les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, en rapprochant leurs services des usagers, et en modernisant leurs méthodes de travail dans une optique de gestion axées sur les résultats.

Dans ce cadre, le dispositif de lutte contre le crime organisé, le trafic de drogue et toutes les activités illicites ou criminelles sera renforcé. Des brigades spéciales dédiées seront entraînées, formées et déployées dans les principaux centres urbains.

En outre, le Gouvernement continuera à apporter l'appui nécessaire à la protection civile pour lui permettre d'être en mesure de s'acquitter de sa mission dans un contexte caractérisé par l'émergence de nouveaux risques liés à l'urbanisation galopante, au développement industriel et aux changements climatiques.

S'agissant de l'immigration clandestine, le Gouvernement poursuivra la politique de contrôle stricte aux frontières et le suivi rapproché du flux des étrangers, à travers la maîtrise des points d'entrée et la rigueur dans l'application de la

réglementation relative à la carte de résidence. Il dotera également en moyens humains et matériels les corps en charge de la lutte contre l'immigration clandestine, renforcera leurs capacités d'intervention et favorisera la mutualisation des informations avec les pays voisins.

Face au terrorisme et à la radicalisation qui naissent sur le terreau de l'ignorance, du désœuvrement et de la pauvreté, entre autres, le Gouvernement mettra en œuvre une approche multidimensionnelle dans laquelle les réponses sécuritaire, économique et sociale se complètent et s'enrichissent mutuellement afin de prémunir notre jeunesse contre les dangers de ce fléau mondial qui n'épargne aucun pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

Dans le domaine diplomatique, le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre les choix du Président de la République relatifs au développement d'une diplomatie dynamique et proactive, qui réaffirme la position traditionnelle de notre pays dans la quête permanente de la paix et de la sécurité dans le monde, à travers l'encouragement du consensus et de l'entente entre les Etats, ainsi que dans son soutien inébranlable aux causes justes et son souci constant de renforcer la solidarité avec l'ensemble arabo-africain dont il est un membre actif.

Le Gouvernement mettra en place les mécanismes nécessaires à l'amélioration et au renforcement de notre présence dans les organisations internationales.

Une importance particulière sera accordée à la redynamisation des organisations régionales et sous régionales auxquelles nous appartenons. Nous veillerons en particulier à renforcer notre rôle dans le G5 Sahel, l'UMA, l'OMVS et le CILSS et à œuvrer à la réalisation des objectifs fixés dans l'agenda des réformes de l'Union Africaine.

De même, le Gouvernement s'emploiera à élargir le champ de notre action diplomatique pour englober, en plus de la dimension représentative et politique qui prévaut actuellement, les aspects économiques et culturels. Ceci se fera notamment à travers une meilleure exploitation des opportunités en matière de coopération bilatérale et multilatérale, et la mise à contribution de la diplomatie culturelle. Dans ce cadre, les représentations diplomatiques disposeront des moyens humains et matériels nécessaires pour faire connaître notre pays, informer sur ses potentialités et les opportunités qu'il offre aux investisseurs étrangers.

En outre, notre patrimoine culturel et notre portée civilisationnelle seront utilisés pour présenter une image positive et valorisante de notre culture islamique riche des valeurs de tolérance, d'ouverture et de solidarité humaine et qui bannit toute forme de violence et d'extrémisme.

Le Gouvernement accordera aussi un grand intérêt, à la mesure de leur importance, à nos ressortissants à l'étranger. Il mettra en place les mécanismes appropriés pour faciliter leur participation active dans l'effort de développement, autant de l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

Notre Gouvernement met l'instauration d'une administration efficace et proche du citoyen au cœur de son action. Il engagera conformément aux priorités du programme du Président de la République des mesures importantes, parmi lesquelles *« l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des administrations à travers la redéfinition des missions de l'Etat, l'adaptation des structures et des processus, la simplification des procédures et des formalités et l'amélioration des performances. »* fin de citation.

Ces réformes vont aider à appliquer la loi organique relative aux lois de finances, une loi fondamentale dans le processus de réorganisation de l'Etat et de la rationalisation et de l'optimisation de ses moyens, à travers la production d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats des politiques publiques et leur effet sur les citoyens bénéficiaires. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement va généraliser l'usage des nouvelles méthodes et techniques de gestion, comme la

délégation, la lettre de mission et la définition des mandats, pour pouvoir évaluer et renforcer l'esprit de responsabilité chez les fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le Gouvernement recourra également à la restauration des bonnes pratiques de concertation et de diffusion de l'information intra- et inter administration en organisant, en cas de besoins, des séminaires Gouvernementaux, une tenue régulière de la conférence des Secrétaires Généraux, des réunions des cabinets et des Conseils de directions dans les ministères avec obligation de compte rendu et de suivi des décisions prises.

Le Gouvernement va se concentrer aussi sur le lancement de plusieurs processus au sein de notre administration publique.

Ainsi, au niveau de la Fonction Publique, le Gouvernement veillera à l'amélioration du cadre institutionnel de la Réforme de la Fonction Publique en mettant en place un dispositif de pilotage, de suivi et de mise en œuvre. Il renforcera l'autorité hiérarchique et la prise en compte de l'évaluation des agents par leurs chefs directs dans la gestion des principaux événements importants de leur carrière. Dans ce sens, les ordres nationaux seront réorganisés de manière à permettre la réhabilitation des fonctionnaires et agents de l'Etat, et la diffusion de la culture du professionnalisme, de la qualité, de la performance et de l'innovation en général.

Le système intégré de la gestion des personnels de l'Etat sera finalisé et opérationnalisé pour une meilleure maîtrise des effectifs et des coûts du personnel.

La révision du régime général de la retraite et des pensions dans la fonction publique permettra une utilisation rationnelle des ressources humaines d'une manière qui tiendra compte de l'évolution du niveau de vie, de la nécessité de capitaliser l'expérience, de tirer profit des compétences des agents publics et d'assurer une relève dans des conditions normalisées.

Les normes pour la séparation des emplois politiques des emplois d'encadrement administratif seront définies conformément à la loi sur la fonction publique ; le Gouvernement veillera à l'application et au respect strict de ces normes et prendra les mesures nécessaires en consignnant l'Administration dans ses missions techniques destinées au service de l'intérêt général, laissant l'action et le travail politique aux partis.

Le Gouvernement adoptera le moyen le mieux indiqué pour exploiter les opportunités offertes par les textes en matière de contractualisation en vue de la satisfaction des besoins de l'Administration en compétences et en régularisant la situation du personnel dit non permanent. Dans ce cadre la Commission nationale des Concours sera réorganisée, son indépendance, et ses moyens humains et matériels renforcés afin de garantir le respect du principe constitutionnel portant sur l'égal accès de tous aux emplois publics.

Le système de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat fera l'objet d'une révision générale en vue de le rendre plus motivant et plus compétitif pour attirer et garder les compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques.

La réglementation en matière de cumul d'emplois (public/privé) et notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation sera adaptée et appliquée.

Le Gouvernement mettra en place les mécanismes nécessaires au renforcement des capacités des ministères en matière de planification, de suivi et d'évaluation des politiques de formation et de perfectionnement des fonctionnaires et les établissements de formation seront réorganisés pour former des fonctionnaires de haut niveau.

Au niveau de la Modernisation de l'Administration, la stratégie visant à développer les technologies numériques et l'amélioration de l'accès et la qualité des services publics sera mise en œuvre à travers un programme ambitieux de Gouvernement électronique et par l'Agence Nationale de l'Informatique de l'Etat qui sera créée à cet effet.

Le dispositif législatif et réglementaire relatif aux établissements publics sera révisé pour tenir compte de la création des agences, des autorités administratives indépendantes intervenues en tant que nouveaux démembrements de l'Etat.

La redynamisation du dialogue social entre les différents partenaires sera une opportunité pour mettre en place un espace permanent de concertation sur les politiques relatives aux ressources humaines de l'Etat.

Dans le domaine de la décentralisation, le Gouvernement renforcera la présence de l'Etat sur l'étendue du territoire national en réactivant les options retenues en matière de déconcentration à travers une meilleure réorganisation des services extérieurs de l'Administration centrale de l'Etat pour les adapter aux contraintes nées de la nouvelle politique de développement local (Régions et Communes).

A cet effet des centres régionaux d'administration publique seront créés pour contribuer au développement administratif en fournissant les ressources humaines nécessaires d'une part, et d'autre part, de constituer un noyau d'une expertise locale nationale.

Le Gouvernement mettra en œuvre de manière effective, et dans les meilleurs délais, les mesures relatives au transfert des compétences et des moyens financiers aux collectivités territoriales (Régions et Communes) en vue de permettre à ces autorités d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans de développement.

Il assurera, avec les autres autorités compétentes, l'application, avec toute la rigueur nécessaire, la réglementation en vigueur

dans tous les domaines et particulièrement ceux relatifs à la vie quotidienne et aux conditions de délivrance de services publics et à la gestion de la cité. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement s'engage à prendre ; sans délais, toutes les mesures nécessaires pour surmonter les obstacles techniques qui entravent l'accès de tous les mauritaniens à leurs papiers d'état civil.

Le dispositif relatif à la décentralisation sera complété par l'établissement du cadre nécessaire pour la mobilisation des ressources humaines locales, à travers notamment la promulgation d'un statut général spécifique à la fonction publique locale (personnels des communes et des régions) et la création d'un centre national de formation des personnels des collectivités territoriales (Régions et Communes)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

Le Gouvernement consacrera les efforts nécessaires à la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion à travers la diffusion et l'explication du Code de déontologie des agents publics, la réorganisation et la rationalisation des corps de contrôle et fera de la gestion par l'exemple un principe de base et une pratique au quotidien. Dans ce cadre, sera créé un prix de l'intégrité et de l'innovation.

Le dispositif relatif à la gestion publique sera révisé et adapté, particulièrement, la réforme des marchés publics, la transparence financière de la vie publique, le financement des campagnes électorales, des partis politiques et des médias.

Le Gouvernement encouragera l'émergence d'une presse nationale professionnelle et spécialisée à même de jouer, de façon à la fois efficace et responsable, le rôle qui lui revient dans le contrôle citoyen de l'action Gouvernementale. Pour ce faire, l'enveloppe allouée au fonds d'appui à la presse sera revue à la hausse de manière conséquente, le cadre juridique sera étoffé pour permettre aux journalistes de profession et aux spécialistes de la communication de s'investir davantage dans le respect de l'éthique et de la déontologie du métier.

Dans la même optique, le Gouvernement finalisera le projet de loi sur la société civile et procédera à la mise en place d'un mécanisme dédié à sa régulation et à son suivi en plus de la restructuration du fonds de professionnalisation des ONG et de l'opérationnalisation de la plateforme des acteurs non-étatiques.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

La pauvreté, en dépit du recul relatif constaté entre 2008 et 2014, reste une réalité vécue par une part importante de notre population, en particulier les populations rurales et celles qui,

venues en vagues successives au fil du temps et des exodes, vivent dans la périphérie des grandes villes ou dans des poches au sein de celles-ci.

La politique économique du Gouvernement a pour objectif principal de réduire considérablement cette pauvreté et l'inégalité qui l'accompagne très souvent, et fournira les efforts nécessaires pour améliorer, effectivement, les conditions de vie de nos concitoyens où qu'ils se trouvent. Dans cette optique, le Gouvernement conduira en 2019 une nouvelle enquête sur les conditions de vie des ménages pour mettre à jour les données sur la pauvreté et réviser ainsi la SCAPP à la lumière de la nouvelle situation.

Les politiques macroéconomiques poursuivies par le Gouvernement seront orientées vers l'accélération de la croissance économique et la maîtrise de l'inflation.

L'accélération de la croissance sera recherchée à travers l'amélioration de la qualité des investissements publics et leur orientation vers les secteurs porteurs, la mise en œuvre d'une politique monétaire équilibrée entre les objectifs de croissance et de stabilité des prix, la diversification de l'économie et la conduite de réformes structurelles permettant d'améliorer la compétitivité et de stimuler l'investissement privé.

La première des priorités de mon Gouvernement dans ce domaine, conformément au programme du Président de la

République, est de mettre en place un modèle économique plus centré sur l'investissement privé, sur le développement du capital humain et sur le développement de l'industrie et les services et dans lequel l'Etat régule et se concentre sur les nombreuses missions régaliennes ou sur celles pour lesquelles le secteur privé n'a aucune valeur ajoutée.

Cette politique se traduira par des taux de croissance élevés qui nous permettront de réduire la pauvreté et la vulnérabilité tout en luttant efficacement contre le chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. Sur le Quinquennat le taux moyen de croissance du PIB sera d'environ 7 % par an et l'inflation sera contenue à moins de 4%. Cette croissance sera compatible avec la gestion durable de nos ressources.

Notre action sera orientée vers la création de conditions favorables à la complémentarité entre les secteurs public et privé. Le Gouvernement s'attèlera dans les prochaines semaines à la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement privé, en particulier dans les secteurs porteurs de l'économie, notamment les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des mines et pétrole et gaz pour obtenir une croissance forte et inclusive à court et à moyen terme.

En matière de finances publiques, le Gouvernement veillera au respect de la rigueur budgétaire. Dans ce cadre, la politique budgétaire aura pour objectif de (i) optimiser le rendement fiscal et instaurer la justice fiscale, (ii) rationaliser les allocations

budgétaires et améliorer la qualité des dépenses, et (iii) rendre la dette publique viable à moyen et long terme.

En outre, de nombreuses entreprises publiques connaissent des pertes d'exploitation et un endettement important qui ne sont pas sans conséquence pour les finances de l'Etat. Le Gouvernement engagera rapidement les réformes qui s'imposent pour l'assainissement de leur situation. Une revue détaillée de la situation de ces entreprises sera conduite pour identifier les actions stratégiques à mener.

Le Gouvernement s'appuiera sur les mécanismes qui auront fait leurs preuves en matière de mobilisation de ressources et s'engage à les préserver tout en les rendant plus efficaces, plus justes et plus équitables. Tous les opérateurs économiques auront le même traitement et aucun privilège, autre que celui garanti par la loi, ne sera consenti. C'est dans cette perspective que le Gouvernement mettra en place une politique visant à réduire, voire éliminer les nombreuses exonérations qui ne sont pas toujours pertinentes et la multitude de subventions peu ciblées sur les plus nécessaires.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

Pour accélérer le développement de l'agriculture, nous allons lancer, après d'importantes concertations avec l'ensemble des

acteurs concernés, une réforme foncière qui garantira aux communautés locales l'accès à la terre et permettra au secteur privé national et international d'investir massivement et durablement dans ce secteur.

Cette politique permettra d'augmenter considérablement les superficies irriguées à travers la valorisation et l'aménagement des superficies desservies par le projet Canal d'Aftout Essahili, le fleuve Sénégal et ses différents affluents.

Elle se traduira aussi par le développement des infrastructures hydro agricoles, le désenclavement des zones de production et l'amélioration de la compétitivité des filières. Dans le cadre de la politique de diversification agricole, les efforts aboutiront dans les prochaines années à notre autosuffisance pour le riz et la production d'une bonne partie de nos besoins en légumes, la modernisation de l'agriculture pluviale, le développement des filières maraichère et fourragère ainsi que le renforcement du système oasien et la promotion de la culture du blé.

En matière d'élevage, le Gouvernement fera de la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage une priorité. Les efforts dans ce domaine porteront sur l'augmentation des enveloppes budgétaires destinées à l'élevage afin de: (i) améliorer la santé animale, (ii) promouvoir l'intensification de l'élevage, (iii) diversifier les races et encourager la production laitière, (iv) favoriser l'installation de moyens modernes

d'abattage et de production laitière, (v) valoriser les sous-produits d'abattage et favoriser leur transformation.

Concernant le secteur de la pêche, les efforts porteront sur une plus grande intégration du secteur à l'économie, une gestion durable de la ressource et le réajustement du système d'exploitation vers un mode d'accès plus transparent qui consacre le droit acquis et instaure un système d'allocation basé sur la concurrence.

La stratégie Nationale de Gestion durable de la ressource sera mise à jour et ses recommandations en matière de préservation de la ressource seront rigoureusement respectées. Dans ce cadre, quatre Points de Débarquement seront aménagés sur le littoral (M'hajratt, Tiwilit, PK93 et PK144), le port de pêche et le complexe industriel du PK 28 seront construits avant la fin du mandat, le port de N'Diago sera réalisé avant 2020 et l'ensemble des infrastructures de débarquement seront dotées des services essentiels afin de favoriser le développement des activités de traitement et de transformation des produits halieutiques dans l'objectif de débarquer et transformer à la fin du mandat la plus grande part des quantités pêchées.

En outre, le Gouvernement mettra en place un fonds de financement de la pêche artisanale, créera un régime fiscal spécial (incitatif) au niveau des ports, notamment celui de Tanit, renforcera les plateformes de distribution de poisson (SNDP), en généralisant les moyens de stockage frigorifique à toutes les

Moughataa du pays ; et étendra l'activité de la société des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM) dans la zone sud avec augmentation de la cadence de production des bateaux type artisanal et côtier.

Cette politique s'accompagnera d'importants efforts visant la préservation et la diversification des ressources exploitables, l'amélioration de la gestion de la capacité de pêche, le développement de nouveaux mécanismes pour une meilleure gestion des affaires maritimes, la promotion du produit de la pêche continentale et de la pisciculture, le renforcement des capacités opérationnelles de l'action de l'Etat en Mer, l'élaboration d'un plan de formation adapté aux réalités et besoin du secteur et garantissant une rapide insertion et le renforcement de la présence et du rôle de la Mauritanie au sein des organisations sous régionales et internationales.

Cette politique de valorisation de la ressource permettra de créer au cours des cinq prochaines années des milliers d'emplois dans ce secteur.

Dans le domaine minier, le Gouvernement appuiera la SNIM dans ses efforts visant à moderniser sa gestion et à augmenter ses capacités de production. Et nous assurerons un accompagnement particulier à ce pilier de l'économie nationale pour lui permettre de dépasser les difficultés que la société a traversées dernièrement pour de multiples raisons, dont on peut

citer la chute vertigineuse des prix du fer sur le marché mondial et la faible productivité.

Nous veillerons par ailleurs à explorer toutes les voies et moyens qui permettront une meilleure participation du secteur à l'économie nationale, tant pour les mines exploitées que pour les gisements en attente d'exploitation et ceux qui sont encore au stade d'exploration.

L'orpaillage fera l'objet d'une attention particulière pour rendre ce système d'exploitation plus sûr et plus générateur de revenus et d'emplois et plus respectueux pour l'environnement.

L'action du Gouvernement portera sur la diversification de la production de ce secteur à travers l'exploitation des mines d'uranium, de phosphate dans le respect des normes sécuritaires et dans le cadre d'une gestion transparente et durable des ressources minières.

Dans le domaine des hydrocarbures, le Gouvernement mettra tout en place pour que le calendrier prévu pour la production du gaz du champ Ahmeim- Grande tortue soit respecté, en coordination avec notre partenaire dans l'exploitation de cette ressource et notre frère et voisin, l'Etat du Sénégal. Nous poursuivrons nos programmes d'exploration dans nos eaux territoriales, programmes qui pour certains sont en phase de campagnes sismiques et pour d'autres dans la phase de forages d'exploration.

Nous allons aussi mettre en place tous les éléments nécessaires pour maximiser les retombées de cette ressource sur l'économie nationale. Dans cette optique, mon Gouvernement mettra en place un système de formation professionnelle et technique et des programmes de recyclage et de renforcement des capacités afin d'assurer le plus grand impact possible de l'exploitation du gaz sur l'offre d'emploi. Nous renforcerons aussi les aptitudes de nos entreprises nationales pour qu'elles soient en mesure de profiter des contrats de sous-traitance induits par cette exploitation.

Pour favoriser la concurrence, le secteur du commerce sera réorganisé et modernisé, à travers la mise en place d'un registre central du commerce et de règles strictes de concurrence pour assurer la protection des consommateurs.

Dans ce cadre, une loi spécifique à la protection du consommateur va être adoptée pour la lutter contre les ententes et les abus de position dominante et les pratiques commerciales déloyales.

En matière de tourisme, le Gouvernement profitera des conditions de sécurité qui prévalent aujourd'hui dans notre pays pour relancer l'activité dans ce domaine. Dans ce cadre, nous encouragerons le développement des infrastructures touristiques, le développement de la formation aux métiers du tourisme et mettrons en place une politique de promotion de la destination Mauritanie à travers la promotion des produits touristiques

naturels et culturels, notamment les sites historiques et archéologiques. L'objectif sera d'attirer le plus grand nombre de touristes, conformément à la stratégie nationale du développement du tourisme.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie nationale de promotion de l'artisanat, prenant en compte la spécificité de ce secteur et les importantes potentialités qu'il englobe. L'artisanat est à la fois un patrimoine culturel symbolique et une source de profits économiques. Cette volonté sera traduite très rapidement par des projets concrets dont bénéficieront tous les artisans et qui auront un impact significatif sur l'économie nationale.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

La stabilité du pays et sa position géostratégique seront aussi valorisées pour attirer l'investissement privé et élargir le marché. A cet égard, le Gouvernement poursuivra les efforts visant la mise en œuvre effective de l'Accord d'Association avec la CEDEAO avec l'application du tarif extérieur commun (TEC) dès janvier 2020 ainsi que l'Accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

Cette politique d'ouverture sera accompagnée par d'importantes mesures visant à créer les conditions favorables à l'émergence

d'un secteur privé dynamique et compétitif. Le Gouvernement mettra en place un véritable cadre de concertation et de Partenariat entre le Public et le Privé.

Nous allons mettre en place un conseil supérieur de l'investissement présidé par le Président de la République et nous allons accélérer les réformes visant à améliorer le climat des affaires à travers (i) la professionnalisation de la justice commerciale, (ii) la simplification des procédures judiciaires et administratives liées aux affaires, (iii) la redynamisation de l'arbitrage comme mode de résolution des conflits liés aux affaires (iv) la réforme de la législation du travail pour plus de flexibilité, (v) le respect des règles de la concurrence à travers l'élimination des monopoles de production et surtout d'importation et , (vi) l'amélioration de l'offre et de la qualité des facteurs de production et la réduction de leurs coûts.

En outre, pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle naturel de moteur de croissance économique, le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour la suppression des contraintes et goulots d'étranglement qui font obstacle à la promotion des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. Il assainira le système financier national, assurera la stricte application de la loi bancaire, notamment la séparation du capital et de la gestion de la banque et mettra en place un système de financement du secteur agricole (banque agricole, assurance agricole, fonds de garantie et de bonification).

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

Le Gouvernement continuera à investir dans les infrastructures mais de manière beaucoup plus ciblée en tenant compte de la qualité de ces infrastructures et de leur impact sur le développement du pays. Un important programme de développement, d'entretien et de gestion des infrastructures structurantes sera lancé pour permettre aux politiques de diversification de l'économie de produire les effets attendus.

L'approche que nous comptons adopter vise d'abord à réduire le coût des facteurs de production qui continuent d'entraver la compétitivité des secteurs où le potentiel de croissance est le plus important. Mon Gouvernement lancera très rapidement les réformes qui s'imposent pour éliminer toutes les inefficacités qui limitent la rentabilité des investissements dans les domaines de l'eau et de l'électricité.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement poursuivra avec détermination la réforme de la SOMELEC dont l'objectif est d'améliorer la qualité du service et de réduire les coûts de l'électricité. Par ailleurs, la production de l'électricité à partir du Gaz, dans le cadre de la composante domestique du Projet gazier GTA Ahmeim, sera une priorité et le mix énergétique sera amélioré en portant la part des énergies renouvelables dans la production à 60% à travers l'achèvement du parc éolien de

Boulenouar et l'augmentation du parc solaire. Nous allons aussi mettre en place un système moderne de transmission et de transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation et accélérer la stratégie de raccordement des zones de production au réseau électrique.

Dans le domaine de l'hydraulique, la priorité sera d'abord la mise en place d'une politique de gestion durable de cette ressource rare. Le Gouvernement fera de la connaissance et de la protection de la ressource une priorité. Dans ce cadre, la connaissance et la mobilisation des eaux de surface, pour alimenter les zones qui se trouvent sur un biseau sec ou qui souffrent d'un stress hydrique seront une priorité.

En outre des projets visant à alimenter les wilayas qui se trouvent dans le voisinage du fleuve, à partir de celui-ci, seront réalisés. Par ailleurs, le Gouvernement engagera aussi les réformes qui s'imposent pour réorganiser en profondeur la SNDE et l'hydraulique villageoise pour un meilleur service des usagers et un moindre coût pour la collectivité. Nous allons engager un important programme d'alimentation en eau potable de toutes les villes pour lesquelles une source est clairement identifiée et l'ensemble des localités rurales à l'horizon 2025. Mon Gouvernement trouvera des solutions pérennes pour alimenter en eau potable les grandes villes situées sur un biseau sec. Enfin, des politiques de maintenance des installations et de restauration et de valorisation des puits seront mises en place.

En matière de transport, la priorité sera, au-delà de la modernisation et la préservation des infrastructures et équipements existants, l'organisation du secteur des transports terrestres, l'amélioration de la sécurité routière et la construction ou la réhabilitation de plus de 1000 km de routes, en particulier le parachevant de la construction des routes et tronçons manquants pour relier la Mauritanie aux différents pays voisins ainsi que le pont de Rosso. Le Gouvernement s'engage à apporter une réponse durable à la problématique de transports urbains à Nouakchott et dans les grandes villes par la construction de 300 km de voiries urbaines.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés

Conscient des liens étroits entre une croissance durable et la préservation de l'environnement, le Gouvernement s'engage à intégrer les questions environnementales dans toutes les politiques publiques et à honorer l'ensemble de nos engagements au titre des différents agendas dans ce domaine.

A cet effet, la gouvernance environnementale et le cadre juridique du développement durable seront renforcés. Une attention particulière sera accordée à l'adaptation aux dérèglements climatiques et l'amélioration de la résilience des populations, la prévention et la réduction des risques de catastrophes naturelles, la lutte contre toutes les formes de

pollutions et la préservation de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes sensibles.

Pour faire face à la problématique climatique, nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience des communautés et des écosystèmes sensibles face aux effets du changement climatique, à élaborer un Plan national d'adaptation au changement climatique et à mettre en œuvre le plan d'aménagement du Littoral.

La gestion durable des déchets qui ne cessent de croître en quantité et en complexité sera une priorité. Nous procéderons à cet effet, à la préparation et la promulgation d'une loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ménagers solides et, à la définition d'un schéma organisationnel multi-acteurs qui implique l'Etat, les ménages, les municipalités, la société civile et les opérateurs privés.

Afin d'inverser la tendance à la désertification et à la dégradation des terres et à renforcer la résilience aux changements climatiques des écosystèmes arides et semi- arides, les efforts de fixation des dunes et de reboisement (1 500 ha/an) seront poursuivis et un plan national sécheresse sera préparé et mis en œuvre.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le développement du capital humain et le renforcement de la cohésion nationale seront au centre de l'action du Gouvernement, conformément à l'engagement pris par le Président de la République dans son programme électoral qui vise à faire de son mandat « *un quinquennat d'accélération et d'intensification des politiques d'éducation, de santé et d'emploi* », dans « *Un élan sincère de concorde, de fraternité et d'acceptation de l'autre nécessaire pour assurer une cohésion nationale où l'apport de chacun sera un enrichissement collectif* ».

A cet égard, et sur la base d'une analyse objective des politiques sociales menées jusqu'ici et des défis rencontrés, le Gouvernement donnera une priorité absolue à la mise en œuvre d'ambitieux programmes en matière d'éducation, de formation, de promotion des services sanitaires et sociaux, de lutte contre les disparités sociales, la pauvreté et la vulnérabilité, de soutien aux groupes défavorisés et au renforcement de la cohésion familiale.

Dans cette optique, armé d'une forte volonté, le Gouvernement, avec la participation de tous les mauritaniens dans le cadre d'un sursaut national, mettra en place, un système éducatif performant, fondé sur une école républicaine creuset de l'égalité, de l'équité et de la cohésion sociale, où nos enfants recevront une éducation empreinte de nos valeurs islamiques et de notre culture arabe et africaine, ouverte aux impératifs de la modernité, leur donnant la possibilité d'acquérir les

connaissances et les aptitudes garantissant leur réussite sur les plans personnel et professionnel.

Un processus de concertation inclusif, prenant en compte les expériences passées et les recommandations des différents rapports de diagnostic du secteur sera lancé incessamment. Ce processus aboutira à une loi d'orientation encadrant la mise en place de l'école à laquelle nous aspirons, et que nous devons aux générations futures. Enfin, la part du secteur de l'éducation dans le budget de l'Etat sera progressivement augmentée pour atteindre 20% avant 2024.

Le Gouvernement mettra aussi l'accent sur la qualification des enseignants, en renforçant leurs compétences, et en améliorant leurs formations et conditions morales et matérielles de travail, en leur fournissant les outils pédagogiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission et en veillant à ce qu'ils soient en nombre suffisant dans les classes.

À cette fin, les écoles de formation des enseignants seront restructurées et leur capacité d'accueil élargie, et les enseignants seront évalués afin de mesurer leurs aptitudes et leurs compétences. La rémunération des enseignants méritants connaîtra une augmentation très significative indexée sur la performance. Les cinq années à venir connaîtront aussi de vastes opérations de recrutement de nouveaux enseignants pour résorber les déficits dans ce domaine.

En ce qui concerne l'enseignement privé, des mesures seront prises pour qu'il s'acquitte convenablement de sa mission en complémentarité avec l'enseignement public.

Le Gouvernement analysera les disfonctionnements de la carte scolaire actuelle et prendra les mesures adéquates pour rationaliser l'utilisation des moyens humains et matériels du secteur.

Le pilotage sera amélioré à travers l'adoption d'une politique décentralisée qui permettra la responsabilisation des différents échelons de gestion du système.

A cela s'ajoutent le renforcement des inspections, du suivi et de l'évaluation, ainsi que la mise en place de mécanismes permettant de gérer et de suivre les établissements d'enseignement et les cheminements de carrière des enseignants.

Les mesures nécessaires seront prises pour que l'éducation soit obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, dans le cadre d'une politique visant à lutter contre la déperdition scolaire, en particulier celle des filles. Ce processus sera accompagné de la mise en place de cantines scolaires et de moyens de transport scolaire en plus de la distribution de bourses.

L'enseignement des matières scientifiques fera l'objet d'une attention particulière et le système des écoles d'excellence sera

revu afin de clarifier ses missions et déterminer les conditions permettant de le rendre plus efficace et plus inclusif.

Le Gouvernement s'attèlera à faire de l'enseignement technique un véritable facteur d'intégration professionnelle répondant aux besoins de l'économie nationale en main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, l'offre de formation professionnelle qualifiante sera élargie et les partenariats public-privé dans ce domaine, renforcés.

Les structures de formation professionnelle offriront à 40 000 jeunes mauritaniens l'opportunité de suivre une formation professionnelle de haute qualité. Les filières dans les formations techniques seront élargies aux domaines maritime, agricole, vétérinaire, industriel, du bâtiment et des travaux publics, aux professions et technologies de l'information et de la communication et au commerce et services.

En outre, le Gouvernement promouvra un enseignement supérieur en mesure d'accompagner l'évolution des connaissances et de contribuer efficacement, au développement durable. De nouveaux horizons s'ouvriront pour l'accès rapide des jeunes à des emplois de qualité, à travers l'augmentation de la capacité d'accueil de l'école polytechnique et le développement d'instituts et d'écoles orientés vers les métiers d'avenir comme les nouvelles technologies, le marketing, le commerce et la gestion.

La priorité, dans ce domaine, sera donnée à l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'offre et le développement, l'amélioration continue de la gouvernance administrative pédagogique et académique.

La recherche scientifique sera orientée vers les questions liées au développement du pays ; des mesures incitatives seront prises pour encourager le secteur privé à investir dans son financement, en particulier dans les domaines de la recherche appliquée. Le Haut Conseil de la Recherche et l'Innovation sera opérationnalisé et un fonds de financement sera mis en place pour encourager la recherche et l'innovation.

Par ailleurs, et dans le cadre des mesures visant à consolider les principes d'unité nationale, de cohésion sociale et d'égalité des citoyens, une éducation préscolaire gratuite pour les groupes vulnérables, un centre de formation aux métiers de la petite enfance sera mis en place. L'uniforme scolaire unifié sera introduit et un programme progressif d'unification de l'enseignement fondamental sera mis en place à partir de 2020-2021.

La réforme de l'éducation est un projet capital, qui permettra de concrétiser ce que nous souhaitons pour nos enfants. Aussi, nous devons prendre toutes les mesures qui garantiront l'atteinte des objectifs que nous nous fixons.

Conscient que l'école est un espace où tous les enfants doivent se sentir égaux et auquel les parents font confiance, le Gouvernement, tout en évitant les errements du passé, compte rendre à l'école sa crédibilité fondée sur la valorisation de l'enseignant à travers l'amélioration de ses conditions de travail et de vie.

Au-delà de l'amélioration du contenu de l'enseignement le Gouvernement se focalisera sur le développement, chez nos enfants, des valeurs et des principes de citoyenneté et de fraternité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Pour renforcer la cohésion nationale, promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme, et pour éradiquer les inégalités liées à la discrimination sociale, notre Gouvernement accordera une importance extrême à la lutte contre les séquelles de l'esclavage et travaillera pour le changement des mentalités qui handicapent l'émancipation des différentes catégories de notre société.

Afin de concrétiser l'engagement du Président de la République à traiter efficacement les conditions de vulnérabilité et de pauvreté vécues par un grand nombre de citoyens, le Gouvernement créera une Agence chargée de concevoir et de

mettre en œuvre des programmes ambitieux visant à promouvoir le développement socio-économique des couches défavorisées.

Cette agence s'appuiera sur le Registre Social qui couvrira l'ensemble des ménages pauvres et vulnérables et qui est appelé à devenir l'unique source de ciblage pour les familles pauvres et vulnérables. Une enveloppe de 20 milliards d'ouguiyas sera consacrée à cette agence, pour renforcer les moyens de production, le pouvoir d'achat des pauvres, leur accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à un habitat décent et à l'énergie.

Le Programme de cash transfert TEKAVOUL sera étendu à 100.000 ménages. Le transfert trimestriel pour chaque ménage passera de 1500 à 3600 MRU. Le programme EMEL sera évalué et les mesures nécessaires pour garantir son efficacité seront prises.

Un nouveau programme dénommé "CHEILA" destiné à la modernisation des communes et Adouaba les plus pauvres sera lancé pour offrir des services intégrés d'éducation, de santé, de logement, d'aménagements hydroagricoles, de semi-mécanisation de l'agriculture, d'énergie, de financement de la micro-entreprise et de formation professionnelle. Par ailleurs, les populations des quartiers précaires des principaux centres urbains bénéficieront de logements sociaux dans le cadre d'un nouveau programme dénommé « Dari ».

Désormais, les efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition seront fondés sur la prévention, le renforcement de la résilience des populations face aux chocs et crises alimentaires, sur la base d'un suivi régulier des indicateurs de sécurité alimentaire et d'une politique volontariste pour y faire face.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'institutionnalisation du genre à travers l'élaboration et l'exécution de programmes d'autonomisation des femmes fondés sur le renforcement de leurs capacités, la promotion de leur indépendance économique par l'emploi et les activités génératrices de revenus, la consolidation de leur participation politique et la mise en œuvre progressive du principe budgétaire sensible au genre au niveau des secteurs ministériels.

En plus de cela des mesures d'envergure seront entreprises pour élargir l'accès des femmes aux services de santé reproductive et assurer la scolarisation des filles.

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre un programme national de bien-être familial axé sur la promotion de la cohésion et de la stabilité de la famille, la lutte contre la

violence domestique, le renforcement de la protection des enfants, la promotion de comportements sains et la gestion rationnelle des ressources au sein de la famille.

Par ailleurs, les personnes handicapées bénéficieront d'une attention particulière. Un recensement spécifique sera organisé pour cette population en fonction de la nature de l'handicap. Ce recensement permettra de mieux organiser cette population à travers l'introduction d'une carte qui permettra l'accès aux services appropriés d'enseignement, de formation et à l'emploi.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'œuvrer pour le rétablissement de la confiance de l'utilisateur dans les services nationaux de santé. Il s'attellera à améliorer les indicateurs de ce système et à garantir des services de santé de qualité accessibles à tous les citoyens.

A cet effet, il mettra en œuvre une politique visant à rapprocher les services de santé des populations les plus vulnérables, tout en orientant d'importants investissements vers les zones reculées.

L'expérience en matière de financement basé sur les résultats sera poursuivie et intensifiée afin d'améliorer la qualité des services de santé.

Dans le domaine du renforcement et de l'amélioration des infrastructures et équipements sanitaires, les travaux des projets importants en cours seront poursuivis. De nouveaux hôpitaux seront construits à Aioun, Aleg, Tijikja et Selibaby, 23 centres de santé et de 52 points de santé seront réhabilités. Le niveau des services disponibles dans les hôpitaux, les centres et les points de santé sera amélioré en mettant en place un équipement de base et des éléments appropriés pour offrir une meilleure prise en charge des malades, en tenant compte de l'évolution des caractéristiques épidémiologiques.

S'agissant des établissements de santé privés, le Gouvernement s'engage à encadrer et suivre ces établissements dans le but d'assurer la normalisation de la tarification des soins médicaux et la réglementation du double exercice des personnels dans le public et le privé.

Sur le plan de l'assurance maladie, le Gouvernement s'emploiera à mettre en place un système d'assurance maladie universelle. En attendant la mise en place de ce système, il offrira un traitement gratuit aux familles pauvres couvertes par « Takavoul » qui bénéficieront de la gratuité des soins. Des ressources supplémentaires seront également mobilisées pour financer les services de santé destinés aux malades indigents.

D'autre part, le Gouvernement s'emploiera à mettre en place un système équitable et efficient de gestion et de renforcement des capacités des personnels médical et paramédical, et à améliorer

leurs conditions de travail. Un intérêt particulier sera donné aux personnels médicaux qui s'occupent des soins pour les enfants et les mères, en particulier dans les zones rurales.

Parmi les questions les plus importantes que notre Gouvernement doit envisager rapidement se trouve la gratuité des soins d'urgence. Il s'engage à prendre les mesures pour préserver la santé des citoyens et leur assurer la disponibilité de médicaments de qualité à des coûts abordables. Ces mesures se feront en étroite concertation avec les professionnels du médicament, dans l'intérêt de tous.

Le Gouvernement va signer des contrats programmes avec les hôpitaux et les structures sanitaires qui définissent clairement les responsabilités et les droits de chaque partie. Contrats par lesquels ils s'engageront à améliorer leur rendement et leur efficacité et fournir un service de qualité en contrepartie du financement de l'Etat.

A ce titre, nous accorderons une attention particulière à la maintenance et à la préservation du matériel médical en raison de son importance et de son coût. Tout cela dans le but de fournir un service sanitaire continu et pérenne à nos concitoyens.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Etant donné que l'emploi est aujourd'hui « *plus qu'un moyen d'épanouissement du citoyen, une nécessité pour la stabilité sociale de la nation et un vecteur d'équité et d'égalité entre les différentes composantes de la population* », conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie d'emploi qui permettra de créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois de qualité de manière inclusive et équitable.

Il regroupera, en outre, les divers fonds et programmes pour l'emploi au sein d'une agence nationale de financement de l'économie sociale et solidaire, afin de stimuler la création de petites et moyennes entreprises aux niveaux central et local avec un financement adéquat. D'autre part, en concertation entre les différents départements ministériels et les autres structures concernées, des mesures concrètes seront prises pour améliorer l'adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail.

Le Gouvernement instaurera, dans le cadre d'un partenariat Public-Privé, un programme annuel d'employabilité des jeunes, particulièrement dans les secteurs porteurs. Et dans ce cadre, des mesures incitatives seront accordées aux employeurs.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Conscient de l'impact positif de l'accès aux services de base sur l'amélioration de la qualité de vie des populations, en particulier les plus vulnérables, nous allons travailler sur : (i) le renforcement des programmes d'électrification et d'extension de réseaux à travers tout le pays avec l'objectif d'au moins le doubler en milieu rural ; (ii) l'alimentation en eau potable à l'horizon 2025 de toutes les localités rurales, (iii) la consolidation des acquis en matière d'assainissement et l'extension de ses services aux zones rurales les plus déficitaires.

Compte tenu de l'importance du maraîchage dans la lutte contre la malnutrition, la pauvreté et le chômage, le Gouvernement procédera à l'aménagement et à la distribution de nouveaux périmètres dédiés à cette activité. Il développera les techniques d'irrigation et de fertilisation des sols, fournira les semences et protégera les cultures. Il encouragera en outre l'investissement dans l'acquisition des équipements de conservation, de transformation et de commercialisation de la production.

Afin d'améliorer le cadre de vie dans les villes et les centres urbains, le Gouvernement mettra en œuvre une réforme foncière globale, inclusive et processuelle. Des opérations tests de régularisations foncières seront réalisées.

Il prendra les mesures nécessaires pour assurer la rigueur dans l'application de la réglementation relative aux conditions de délivrance de services publics et à la gestion urbaine.

Aussi, il sera donné une nouvelle dynamique au Programme d'Extension et de Modernisation des Villes. Il s'agira de doter nos villes de l'intérieur de cadres urbains adéquats et d'infrastructures nécessaires pour favoriser l'attractivité nécessaire pour une nouvelle dynamique de développement local. Ce programme s'appuiera sur une stratégie à moyen terme pour prendre en compte les acteurs nouveaux que sont les régions et ainsi que les nouvelles exigences en matière de l'assainissement, de la gestion des déchets solides et liquides, de l'aménagement et du pavage des voiries urbaines ainsi que celles de l'aménagement des places publiques et des parcs récréatifs.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera au parachèvement de la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott et procédera à l'intensification de la lutte contre le phénomène de la « gazra », ce qui permettra la délimitation et la matérialisation du périmètre urbain de la ville de Nouakchott.

Le Programme National de Regroupement des Localités se poursuivra et ceux-ci seront dotés des infrastructures de base.

Le Gouvernement s'attellera également à mettre en œuvre des politiques volontaristes d'aménagement du territoire, pour tirer le maximum de profits des dotations factorielles et des infrastructures structurantes existantes. Ainsi, le Port Multifonctions de N'Diago et celui de Tanit seront mis en service de manière à constituer des noyaux de Pôles de Développement.

Ils seront articulés avec la création de deux villes, avec leurs zones industrielles et commerciales, pour offrir une plateforme d'activités compétitives, intégrant les différentes chaînes de valeur des économies halieutiques, pétrolières et gazières.

Dans le domaine des Bâtiments et Equipements Publics, l'action du Gouvernement portera sur la mise en œuvre d'un ambitieux programme de construction et de réhabilitation des infrastructures religieuses, culturelles, administratives, scolaires, d'enseignement technique, professionnel et supérieur, en plus des infrastructures sanitaires, marchandes, sportives et de jeunesse. Ce programme concernera la construction de mosquées, de maisons de la culture, des sièges des institutions constitutionnelles, de bureaux et résidences des représentations diplomatiques, des Conseils régionaux et des autorités administratives, de palais de justice, des bâtiments destinés aux différents ordres de l'enseignement et niveaux du système sanitaire, ainsi que les installations sportives, les marchés et les foires.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le Gouvernement s'engage à mettre en place les conditions nécessaires pour permettre à la jeunesse d'accomplir son devoir civique à travers la participation effective au développement économique et social du pays. A cet effet, il s'emploiera à renforcer les capacités des jeunes et encouragera leur prise de

parole et leur expression autour des questions nationales tout en facilitant leur adhésion à des activités de nature à développer l'esprit de solidarité nationale.

Dans cette optique, il sera procédé à l'institution d'un service civil volontaire, dénommé "Watanouna", qui offrira aux jeunes les conditions propices pour consacrer, de façon volontaire, une partie de leur temps à différentes activités d'intérêt général.

Cet effort sera accompagné par une action soutenue tendant à assurer la protection de nos jeunes contre les risques liés à la délinquance, à l'extrémisme et autres fléaux destructeurs. Dans ce cadre, un programme de sensibilisation sur la citoyenneté sera lancé à l'adresse de la jeunesse et des appuis appropriés seront consentis au profit des différents réseaux et associations de la jeunesse.

En outre, le Gouvernement œuvrera pour la valorisation de notre patrimoine culturel en tant qu'outil de développement et source d'épanouissement et favorisera son exploitation pour l'affermissement de notre identité nationale dans toute sa diversité.

Pour capitaliser les bienfaits du sport en tant que vecteur de cohésion sociale et d'émancipation individuelle, le Gouvernement entend œuvrer pour le renforcement et la vulgarisation des activités sportives sur l'étendue du territoire national. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la construction et

la mise à niveau d'équipements sportifs, l'appui aux associations, l'organisation des compétitions sportives, le développement du sport professionnelle, l'amélioration des conditions de participation de nos équipes en général et de l'équipe nationale Mourabitoune en particulier, aux compétition régionales, continentales et internationales, ainsi que sur le développement du sport scolaire et universitaire et l'appui aux académies sportives et la promotion des jeunes talents.

Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour renforcer la prise en compte de notre patrimoine culturel et historique dans les curricula de l'éducation, promouvoir et diffuser nos anciens manuscrits, réhabiliter les équipements culturels publics sur l'étendue du territoire, revisiter le festival des villes anciennes et introduire de nouveaux festivals, encourager l'émergence d'un cinéma national à même de valoriser et de refléter la richesse et la diversité de notre patrimoine culturel, et enfin promouvoir les arts traditionnels et valoriser les beaux-arts à travers la généralisation des festivals et des compétitions artistiques et la mise en place du prix du Président de la République pour les différents arts.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Telles sont les grandes lignes de la politique générale que le Gouvernement entend mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années, pour concrétiser le projet du Président de la

République, Son Excellence Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani visant à construire un Etat fort et moderne, où tous les citoyens jouissent de l'équité et de la justice, dans la paix et la stabilité. Un Etat où les manifestations de la pauvreté et de la marginalisation disparaîtront et où les citoyens profiteront des fruits de la croissance économique à travers l'amélioration des services de base dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'habitat, de l'emploi et de la protection sociale.

Ce programme se traduira par des plans d'action sectoriels annuels basés sur une approche de gestion axée sur les résultats et feront l'objet d'évaluation à travers des indicateurs rigoureux et précis.

La mise en œuvre de cet ambitieux programme nécessite la mobilisation d'importantes ressources, pour lesquelles nous comptons sur nos ressources propres en premier lieu, et sur ce que nous pourrions mobiliser dans le cadre de la coopération avec nos différents partenaires au développement.

La volonté du Gouvernement d'œuvrer pour l'enracinement de l'Etat de droit et des libertés, n'a d'égale que sa détermination à bâtir un Etat fort dans lequel l'ordre public est scrupuleusement respecté et où la loi est appliquée à tous sans exception.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Fort de l'adhésion des mauritaniennes et des mauritaniens à cette vision, je me permets de saisir cette opportunité pour vous demander, honorables Députés, en votre qualité de représentants du peuple, de soutenir le présent programme du Gouvernement.

Aussi, ai-je l'honneur d'engager, conformément à la Constitution, la responsabilité du Gouvernement sur la base de ce programme.

« Et dis : œuvrez car Allah va voir votre œuvre, de même que Son messager et les croyants » (Allah dit vrai).

Que le salut d'Allah et Sa bénédiction soient sur vous.